

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 024-200065357-20230309-2023_03_021-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

VILLE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

INTRODUCTION

Après des années de gestion de la crise sanitaire mettant à l'arrêt grand nombre de projets et fragilisant dans le même temps les budgets locaux, les orientations budgétaires s'inscrivent cette année dans un environnement économique marqué par de fortes tensions inflationnistes, une augmentation des coûts énergétiques, mais aussi des denrées alimentaires, des matières premières et des taux d'emprunt. Cette poussée de l'inflation intervient en outre dans un contexte géopolitique international pour le moins difficile et imprévisible.

La préparation du budget à venir nous conduit à poursuivre notre stratégie financière responsable, fondée sur une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville, impliquant une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et une planification de nos investissements avec la plus grande prudence. C'est d'ailleurs cette stratégie qui nous a permis, en 2020, d'absorber les tensions induites par la crise sanitaire, et, en 2022, de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse.

A l'heure où l'on fait le constat d'une hausse flagrante des inégalités sociales, il apparaît plus que jamais nécessaire de poursuivre le cap et de maintenir les engagements pris en 2020 devant les habitants :

➤ **L'éducation, le sport, la culture :**

- Favoriser les apprentissages des enfants dans des conditions optimales : des locaux scolaires performants et fonctionnels, des équipements informatiques et numériques déployés dans toutes les écoles, des dotations pour les fournitures et petits matériels, participations financières pour les sorties scolaires, deux bus municipaux, etc.
- Développer les dispositifs nécessaires à la réussite éducative des enfants et en soutien à la parentalité (aides aux devoirs, « coup de pouce », apéros des parents, etc.)
- Proposer des activités sportives et de loisirs pour tous
- Proposer des manifestations culturelles, sportives, écocitoyennes, accessibles à tous tout au long de l'année
- Soutenir de manière continue les associations du territoire

➤ **Une amélioration constante du cadre de vie et un environnement préservé**

- Création de parcs urbains
- Diversification des moyens de déplacement (voie verte, parkings de co-voiturage, aménagement des haltes pour favoriser l'usage de la navette et des mobilités douces) tout en sécurisant l'existant
- Programme 10 900 arbres, végétalisation des cimetières, enherbement des trottoirs
- Un agenda 21 engagé

➤ **La solidarité et le soutien envers les plus fragiles**

- Un service lien social, pour « aller vers » et rompre avec l'isolement de nos aînés (sorties, courses, visites à domicile, etc.)
- Un repas des aînés (plus de 500 participants chaque année)
- Un CCAS novateur (bourse au permis, pass culture jeunes, etc.)
- Un conseiller numérique pour lutter contre l'illectronisme

➤ **Un encouragement à la citoyenneté**

- Label Unicef « ville amie des enfants »
- Poursuite du travail avec le conseil municipal des jeunes
- Mise en place de jumelages
- Une participation citoyenne qui continuera d'être au cœur des pratiques municipales

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LA LOI DES FINANCES

Situation économique et sociale : l'environnement macro-économique associé à la loi des finances 2023

- **Un ralentissement de la croissance**
- **Zone euro : une année marquée par la crise énergétique**
- **La France : plus faible poussée inflationniste de la zone euro**
- **La France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques**

La loi des finances 2023

- **Des mesures relatives à l'inflation**
- **Des mesures relatives à la fiscalité** : actualisation forfaitaire des bases d'imposition
- **La suppression de la CVAE symbolise la « tutellisation » financière des collectivités par l'Etat.**
- **Stabilisation de la DGF**
- **Création d'un « fonds vert »**
- **Le « filet de sécurité » et « l'amortisseur » sur les dépenses énergétiques**

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 024-200065357-20230309-2023_03_021-DE

SITUATION FINANCIERE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE EN 2022

RETROSPECTIVE GENERALE 2022

FONCTIONNEMENT & INVESTISSEMENT

Les données du présent rapport ne sont que des projections des comptes administratifs.

Les dépenses d'investissement 2022 : 6 341 992 €

Ce montant correspond à des projets d'envergure tels que la construction de la tribune couverte à Lucien Dutard, les travaux d'aménagement des parcs de la Cité Bel Air et du Pontet, la rénovation de l'auditorium (fauteuils, revêtement), les études de diagnostics pour la restructuration du groupe scolaire de Joliot-Curie, la réhabilitation de l'Eglise de Sainte-Marie-de-Chignac, la traversée de son bourg, l'aménagement du bourg d'Atur, le réaménagement de la halle de marchandises de Niversac et le wagon-restaurant, etc.

Opérations d'équipement 2022				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
00000023	TRIBUNE LUCIEN DUTARD	640 260,25	635 390,41	99,24%
00000024	MEDIATHEQUE	4 020,00	1 195,82	29,75%
00000030	BASE LOISIRS LAMOURA	43 000,00	24 610,16	57,23%
00000034	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE Y PERON	34 910,95	28 114,17	80,53%
00000035	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE J CURIE	55 944,00	47 042,40	84,09%
00000039	PARCS URBAINS – AIRES DE JEUX	304 000,00	302 698,46	99,57%
00000040	BATIMENTS COMMUNAUX	567 266,00	490 051,91	86,39%
00000044	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE ATUR	777 997,45	737 955,13	94,85%
00000046	EGLISE SAINTE MARIE DE CHIGNAC	397 507,00	392 385,67	98,71%
00000050	CTM-ATELIERS MUNICIPAUX	92 000,00	74 483,05	80,96%
00000052	AMENAGEMENT BOURG ATUR	616 521,70	611 227,18	99,14%
00000056	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE SLSM	2 500 000,00	69 942,78	2,80%
00000058	AMENAGEMENT TRAVERSEE SMDC	250 000,00	233 031,92	93,21%
00000060	VOIES COMMUNALES	1 295 150,00	1 162 394,92	89,75%
00000080	ESPACES VERTS-10900 arbres	256 700,00	157 052,16	61,18%
00000087	REAMENAGEMENT LA HALLE DE MARCHANDISES +WAGON RESTAURANT	600 000,00	536 957,17	89,49%
00000088	CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE	10 000,00	0,00	0,00%
00000092	RESERVES FONCIERES	670 000,00	641 356,56	95,72%
00000099	COMPLEXE SPORTIF AGORA	197 535,90	196 102,13	99,27%
	TOTAL DEPENSES	9 312 813,25	6 341 992,00	68,16%

Les recettes d'investissement 2022 : 3 401 463 €

Afin de réaliser ces investissements, la ville a utilisé ses ressources propres et fait appel à des financements extérieurs (subventions et participations).

Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
00000023	TRIBUNE LUCIEN DUTARD	187 500,00	187 500,00	100,00%
00000030	BASE LOISIRS LAMOURA	44 100,00	0,00	0,00%
00000039	AIRES DE JEUX-PARCS URBAINS	83 070,00	64 670,16	77,85%
00000040	BATIMENTS COMMUNAUX	195 647,02	84 492,50	43,19%
00000044	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE ATUR	55 150,00	55 150,00	100,00%
00000046	EGLISE SAINTE MARIE DE CHIGNAC	227 180,12	186 017,57	81,88%
00000052	AMENAGEMENT BOURG ATUR	145 957,00	0,00	0,00%
00000056	RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE SLSM	2 500 000,00	2 500 000,00	100,00%
00000060	VOIES COMMUNALES	109 347,50	22 183,38	20,29%
00000087	REAMENAGEMENT LA HALLE DE MARCHANDISES +WAGON RESTAURANT	222 200,00	222 200,00	100,00%
00000099	COMPLEXE SPORTIF AGORA	79 250,00	79 250,00	100,00%
	TOTAL RECETTES	3 849 401,64	3 401 463,61	88,52%

Les restes à réaliser :

En dépenses, 485 467 € portent notamment sur les opérations suivantes :

- Tribune L. Dutard :
- école Joliot-Curie
- école de Saint-Laurent-sur-Manoire
- traversée de Sainte-Marie-de-Chignac : fin de la première tranche
- programme de voirie communale : fin du marché 2022
- Niversac : fin de l'aménagement du wagon- restaurant

En recettes, 648 841€, s'agissant essentiellement des subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 :

Recettes de fonctionnement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
013	Atténuations de charges	18 000,00	30 022,80	166,79%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	857 336,00	895 070,88	104,40%
73	Impôts et taxes	10 661 797,00	10 962 019,09	102,82%
74	Dotations, subventions et participations	2 896 096,00	2 941 848,69	101,58%
75	Autres produits de gestion courante	1 244 050,00	1 351 643,98	108,65%
76	Produits financiers	0,00	157,82	0,00%
77	Produits exceptionnels	387 400,00	1 265 040,49	326,55%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 032 574,75	1 032 574,75	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 796,14	384 142,54	119,37%
	TOTAL RECETTES	17 419 049,89	18 862 521,04	108,29%

Les dépenses de fonctionnement 2022

Dépenses de fonctionnement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
011	Charges à caractère général	3 390 322,00	3 385 398,03	99,85%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 100 782,00	6 100 782,00	100,00%
014	Atténuations de produits	120 447,00	120 447,00	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 432 912,13	2 405 706,60	98,88%
66	Charges financières	265 325,44	265 324,78	100,00%
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	3 839,00	54,84%
022	Dépenses imprévues	5 081,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	2 866 914,75	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 230 265,57	3 144 266,94	140,98%
	TOTAL DEPENSES	17 419 049,89	15 425 764,35	88,56%

La chaîne de l'épargne

K€	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	14 652	14 513	16 180
- Charges de fonctionnement courant	11 399	11 556	12 012
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 253	2 957	4 168
+ Solde exceptionnel large	103	-199	404
= Produits exceptionnels larges	113	47	414
- Charges exceptionnelles larges	10	246	10
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 356	2 758	4 572
- Intérêts	288	262	259
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 068	2 496	4 313
- Capital	1 077	1 102	1 160
= EPARGNE NETTE (EN)	1 991	1 394	3 153

Encours de la dette au 31/12 et capacité de désendettement

Encours de la dette au 31/12/2022 : 14 477 263 €. Cet encours tient compte de la réalisation de l'emprunt souscrit en 2022 pour le futur groupe scolaire de Saint-Laurent-sur-Manoire. La Ville a pu bénéficier d'un contexte encore favorable avec des taux particulièrement bas (0.81%).

Pour 2023 l'encours au 31/12/2023 sera de 13 226 576 €.

K€	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 31/12	14 239	13 137	14 477	13 226 576
/ Epargne brute	3 068	2 496	4 313	2 589
= Capacité de désendettement (en années)	4,6	5,3	3,4	5.1

Le délai de désendettement, à savoir le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'ensemble de ses marges d'épargne indique un niveau de solvabilité très satisfaisant, au regard du plafond des 10 ans.

LES TENDANCES BUDGETAIRES 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES & DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Estimation des dépenses 2023

Les charges à caractère général (011) estimées en 2022 à 3 390 322€, devraient augmenter significativement en 2023 compte tenu de la flambée des coûts de l'énergie, mais aussi des denrées alimentaires, produits d'entretien, matières premières, etc. A titre d'exemple, sur un budget de fonctionnement d'environ 18 M€, les factures d'électricité et de gaz seront alourdies de 1.8 M€ en 2023.

Mais sans plus attendre la ville a engagé un plan de sobriété énergétique :

- **réduction de la température à l'intérieur des bâtiments municipaux ;**
- **responsabilisation des associations occupant les équipements et sensibilisation sur les écogestes**
- **généralisation progressive de l'éclairage public en LED**
- **atelier sobriété énergétique dans le cadre du projet d'administration pour intégrer les agents à la réflexion**

Toutefois les économies obtenues ne seront pas suffisantes pour amortir le choc de l'explosion des coûts.

Les dépenses de personnel (012) estimées en 2022 à 6 100 782 €.

On doit noter des charges supplémentaires liées à des mesures règlementaires :

- La revalorisation de 3.5% du point d'indice servant de base à la rémunération des agents publics a eu un impact significatif. De plus cette hausse d'inflation a entraîné 3 hausses successives du SMIC en 2022 (1er janvier, 1er mai et 1er août).
- Revalorisation de la catégorie C

De la même manière, pour 2023, les dépenses de personnel seront marquées par ces dépenses contraintes non prévisibles.

Les crédits devraient être en hausse car la prévision intègre en effet des dépenses supplémentaires pour absorber pleinement la revalorisation du point d'indice qui sera plus important qu'en 2022 puisqu'il s'agira d'une année pleine : 214 000€ soit 107 000€ de plus que 2022 auquel il faut ajouter 52 500 € concernant la revalorisation de la catégorie C.

Par ailleurs, le RIFSEEP, mis en place fin 2022, devra être lui aussi calculé sur une année pleine soit + de 105 000 € pour 2023.

L'impact des prochaines augmentations du SMIC 2023 est difficile à évaluer dans la mesure où il dépend en partie de l'inflation.

Il faudra tenir compte également :

- des éventuels recrutements pour remplacer les départs en retraite,
- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- de la promotion des agents
- de la GIPPA

Enfin, la préparation d'une réforme sur les carrières, les rémunérations et l'attractivité des

métiers de la fonction publique a été annoncée par le gouvernement pour répondre aux problèmes d'attractivité rencontrés par la fonction publique. Le contrat a été négocié à l'échelon national avec les partenaires sociaux jusqu'au printemps 2023. Sa date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue. L'impact budgétaire dépendra de l'ampleur des mesures qui seront adoptées, et pourrait s'étendre sur plusieurs années.

Charges de gestion courante (65) : estimées à 2 432 k€ en 2022.

L'enveloppe de subventions aux associations sera maintenue. Un travail de révision des critères d'attribution a déjà été entrepris en 2022 et se poursuivra en 2023 et vise à apporter plus de transparence et de visibilité.

Charges financières (66) : 255 k€ en 2023 contre 265 k€ en 2022. On note une diminution de l'intérêt de la dette.

Estimation des ressources fiscales 2023

Les recettes issues des bases fiscales et les compensations fiscales

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle comme c'était le cas jusqu'en 2017.

Ce taux est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2, pour une application en 2023.

Modalités de calcul du coefficient d'actualisation : année 2023 = $1 + (116,81 - 109,09) / 109,09 = 1,0707$ soit 7,1%.

L'actualisation forfaitaire de 7,1% s'applique uniquement :

- sur les bases habitat (du foncier bâti et de la THRS),
- et sur les locaux industriels.

Les autres locaux professionnels ont une actualisation calculée à partir de l'évolution moyenne des tarifs du département sur les 3 derniers exercices.

Par hypothèse, lors actualisation forfaitaire, les bases FB évolueraient de +1% en 2023, sans changement pour les bases de THRS et FNB.

En parallèle, les taux d'imposition seraient inchangés en 2023 :

- TH: 11,98%,
- FB: 50,74%
- FNB: 87,62%.

Compte tenu de tous ces éléments, il est prévu de préparer le budget primitif avec un produit légèrement supérieur à celui de 2022, dans l'attente des notifications officielles des bases et en tenant compte de la revalorisation des valeurs locatives de 7,1%.

J'ai décidé malgré le contexte d'incertitude financière et les tensions qui pèsent sur le budget de ne pas faire évoluer les taux des impôts afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

Les autres recettes fiscales :

En complément du produit fiscal strict (TH, FB et FNB) et des compensations fiscales, le produit fiscal large de la commune se composerait d'enveloppes relativement constantes:

- Hormis le FPIC qui est estimée en recul :
 - 132 k€ en 2023 : répartition de droit commun à enveloppe de l'ensemble intercommunale constante,
 - Contre 140 k€ en 2022 du fait de la répartition dérogatoire (FPIC de droit commun 2022 à 132 k€).

- Les autres recettes fiscales sont, par hypothèse, considérées comme figées :

- D'une part, Attribution de Compensation du Grand Périgueux et Dotation de solidarité Communautaire, respectivement figées à hauteur de 4 170 k€ et 99 k€
- Et, d'autre part, DC RTP et FNGIR, stabilisés aux montants de 495 k€ et 932 k€ respectivement.

- Enfin, par hypothèse, aucun montant n'est inscrit au titre du lissage fiscal et des rôles complémentaires et supplémentaires.

La DGF

La DGF ne sera pas indexée sur l'inflation 2023 (4.2%) : l'Etat augmente certes la DGF du bloc local de 320 M€, dont 200 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 30 M€ sur la dotation intercommunalité. « Mais une indexation de la DGF sur l'inflation aurait rapporté 450 M€ supplémentaires aux collectivités. La cohésion et l'équité territoriale exigeraient un abondement de la DSU au moins équivalent à celui de la DSR (200 M€) ».

La DGF de la commune pour 2022 est de 823 k€.

Par conséquent, la DGF de la commune ne se composerait plus, en 2023, que de la dotation forfaitaire.

En complément, la LF 2023 gèle le dispositif de prélèvement pour le financement de la péréquation écrêtée à hauteur de 60k€ en 2022. La dotation forfaitaire communale ne serait pas impactée à cet égard en 2023. Elle devrait être à la même hauteur.

Estimation des recettes issues des produits de services

Produits de gestion courantes services (70) : 857 366 k€ estimés en 2022.

2023 sera également une année de prudence. Les produits des services (prestations familles, cantine, périscolaire) restent la principale ressource pénalisée par les effets qui perdurent de la crise sanitaire et de l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, des produits d'entretien, et de l'énergie.

Ce chapitre contient également la prestation de l'entretien de la zone économique. Celle-ci n'existera plus en 2023. (-155 000 €).

Malgré l'augmentation exponentielle du coût des denrées alimentaires compte tenu du contexte ainsi que de la poursuite d'introduction de produits bio et locaux en lien avec la loi EGALIM ; la commune de Boulazac Isle Manoire fait le choix de ne pas répercuter l'augmentation sur les familles et de maintenir les tarifs de la cantine scolaire.

Dotations, subventions et participations (74) : estimées à 2 896 096 en 2022. Une baisse est à prévoir en 2023 avec la suppression de la DSR. Il est à noter également une diminution des prestations CAF.

Autres produits de gestion courantes (75) : estimés à 1 244 050 k€ en 2022, ce chapitre devrait être quasi constant en 2023.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

HYPOTHESES POUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

En synthèse, plusieurs mesures auront un impact conséquent sur la réalisation du budget prévisionnel 2023 :

- ✓ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (augmentation du coût de l'énergie)
- ✓ L'inflation annoncée sur certains produits (alimentaires, entretien, etc.)
- ✓ L'augmentation du coût de réalisation des travaux (augmentation des matières premières, etc.)
- ✓ L'augmentation du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022 (+3,5%), la revalorisation de la catégorie C et B et la hausse du SMIC
- ✓ La mise en place du RIFSEEP en novembre 2022
- ✓ Suppression de la DSR

Fonctionnement : un service public efficace et de proximité

EDUCATION

- aménagement des aires de jeux de l'école de Sainte Marie de Chignac
- renouvellement du matériel informatique dans les écoles
- actions de soutien à la parentalité (dispositif « coup de pouce », « l'apéro des parents » à la médiathèque, projet transversal « Ecran total », etc.)
- la poursuite de l'amélioration de la restauration scolaire : améliorer la qualité des repas, avec des produits issus de circuits courts, d'origine biologique et/ou labellisés, la mise en place de repas sans viande, la réduction des déchets et de l'utilisation du plastique.

CULTURE

- poursuite du festival annuel « Culture et Nous » sur le thème de l'Italie
- renouvellement du matériel informatique et refonte du site internet de la médiathèque
- poursuite du soutien financier auprès du centre culturel de l'Agora labellisé pôle national et du cinéma Studio 53

SPORT

- renforcement des actions visant à rendre accessibles à tous les habitants la pratique d'une activité culturelle, sportive, de loisirs, quelle que soit la situation et à tous les âges de la vie
- continuité des manifestations de la vie locale (dimanches à Lamoura, journée écocitoyenne, Tous au Vert, marché de Noël, etc.)
- valorisation des labels « commune sport pour tous » et « terres de jeux 2024 »

SOLIDARITES

- maintien de l'accompagnement financier des associations, mais aussi ponctuellement pour celles qui ont un besoin particulier sur l'année 2023, par l'attribution de subventions exceptionnelles
- un service de tranquillité publique assuré par la police municipale selon un rôle de prévention, de proximité et de médiation
- un service lien social, pour « aller vers » et rompre avec l'isolement de nos aînés (sorties, courses, visites à domicile, etc.)
- un repas des aînés chaque année (plus de 500 participants)
- un CCAS novateur (bourse au permis, pass culture jeunes, etc.)
- un conseiller numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique

CITOYENNETE

- poursuite des démarches de démocratie participative avec la mise en place d'un service dédié
- poursuite du travail avec le CMJ sur les projets transversaux qu'ils ont souhaité porter auprès des élus

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

- Renouvellement d'une épareuse au CTM
- Renouvellement du parc informatique (PC, diagnostic infrastructure réseau, etc.)
- Travaux de câblage réseau
- Acquisition et développements des logiciels métier, licences, etc.

Investissements : une prévision réaliste des opérations majeures et structurantes

La crise énergétique impose à toutes les collectivités des contraintes budgétaires supplémentaires. Malgré ces difficultés structurelles, les projets d'investissements en cours pourront être réalisés en 2023 en tenant compte des priorités politiques, des capacités financières de la collectivité et des capacités de réalisation des services.

LES PROJETS 2023-2026

→ Des équipements éducatifs, culturels et sportifs modernes et d'envergure

- construction d'une école à Saint-Laurent-sur-Manoire
- rénovation partielle de l'école Joliot-Curie (deux classes, dortoirs, jeux et toiture) avec mise à l'étude de la restructuration totale
- restructuration de la halle Jules Dubois
- construction du centre de loisirs d'Atur
- construction et aménagement d'un chapiteau école du Cirque
- une nouvelle cuisine centrale pour une alimentation durable dans nos écoles
- construction d'un centre régional sportif multidisciplinaire à Niversac

→ Des aménagements durables et un cadre de vie de qualité

- sécurisation et aménagement touristique des abords du camping du Grand Dague
- participation au programme AMELIA pour favoriser la rénovation thermique, etc.
- poursuite de l'aménagement de la traverse de Sainte-Marie-de-Chignac
- poursuite de l'opération « Ensemble plantons 10 900 arbres »
- végétalisation des cimetières et enherbement des trottoirs aux terrasses du Suchet 3
- programme de modernisation de l'éclairage public
- programme de voirie 2023
- acquisitions foncières dans le cadre d'aménagements futurs pour tisser au mieux le territoire communal

LES RESSOURCES HUMAINES

Le service public se fait avant tout par les agents du service public. A Boulazac Isle Manoire, la masse salariale se révèle mieux maîtrisée que dans l'ensemble des communes et des collectivités locales. La politique de gestion des ressources humaines conditionne la bonne réalisation du service au public.

Prévisions au 1er janvier 2023 (sur la base des effectifs au 31/12/2022) :

177 agents contre 171 en 2021 :

Ce nombre comprend :

La transformation de 11 parcours emplois compétences ayant débouché sur un CDD, et 4 ayant été titularisés. Ces 4 agents étaient chargés en outre d'entretenir les espaces de la zone économique et malgré la perte du concours du Grand Périgueux (155 000 €) nous restons à effectif constant au Centre Technique Municipal.

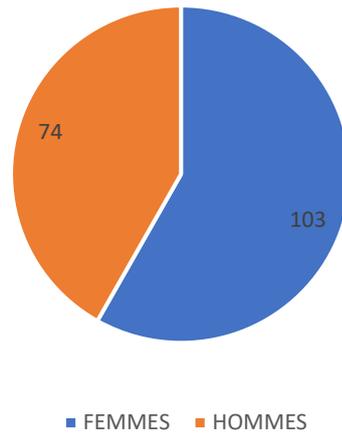
Par ailleurs, 3 nouveaux parcours emploi compétence ont été créés, ainsi qu'un apprentissage en animation, traduisant ainsi les efforts de la Ville en matière d'insertion et de qualification.

Dans le même esprit, la Ville permet à 12 jeunes de la ville d'avoir un emploi d'été au sein des services municipaux.

TABLEAU DES CATEGORIES AU 31/12/2022

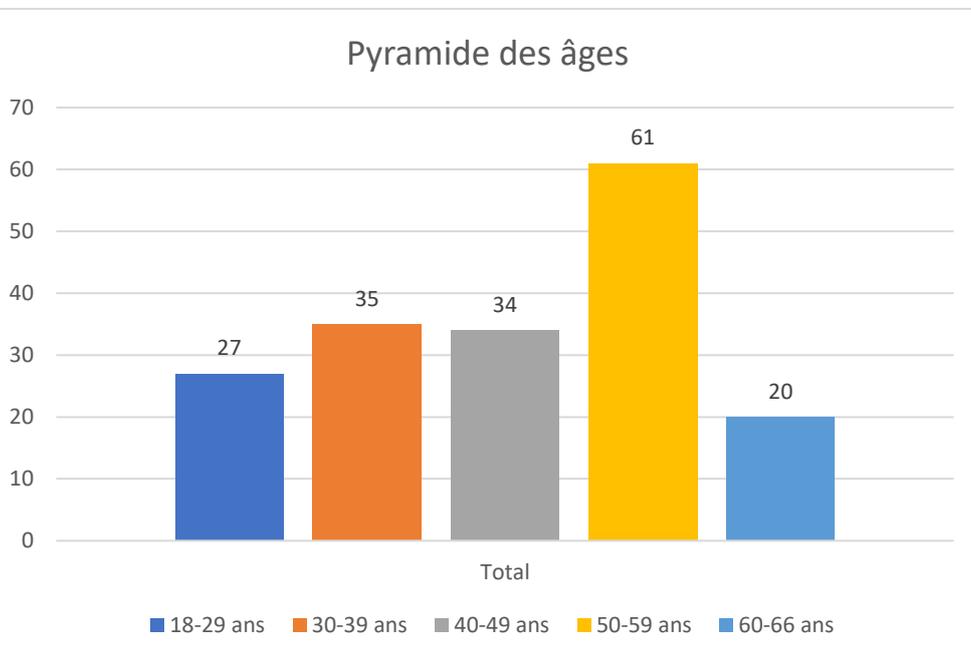
	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
Titulaires	3	11	88
Contractuels	1	8	66

Répartition Hommes/ Femmes



■ FEMMES ■ HOMMES

Pyramide des âges



■ 18-29 ans ■ 30-39 ans ■ 40-49 ans ■ 50-59 ans ■ 60-66 ans

La durée effective du travail :

La base du temps de travail annuelle est établie pour tous les agents à 36h15. En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction du temps de travail (RTT) afin que la durée annuelle du travail soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures.

Les réalisations 2022 :

- Un nouvel organigramme avec la mise en place d'une nouvelle organisation des services municipaux, articulée autour de 4 pôles afin de tenir compte du changement d'échelle de la Ville depuis la fusion
- Organisation des élections professionnelles
- Renouvellement du contrat d'assurance avec des meilleures garanties
- Mise en place du RIFSEEP
- Mise en place du CPF
- Mise en place du CET
- Lancement du projet d'administration lors de la journée de cohésion du personnel autour des thématiques « usager », « transversalité », « bien-être » et « sobriété énergétique ». 80% des agents étaient présents à cette initiative.

Les projets à venir :

- Mise en place des projets de service dans le cadre du projet d'administration
- Réalisation du Document unique (DUER)
- Mise en place d'un règlement de formation
- Dématérialisation de la paie
- Formalisation du télétravail

Départs à la retraite en 2022 :

Un adjoint technique à la cuisine centrale : 1^{er} janvier 2022

Un technicien au sein de l'administratif des services techniques : 1^{er} octobre 2022

Ces deux postes ont été pourvus.

Prévisions 2023 départs à la retraite :

- Un brigadier au : 1^{er} avril 2023
- Un adjoint technique au CTM : 1^{er} mai 2023
- Un adjoint technique au restaurant scolaire : 1^{er} juillet 2023

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 024-200065357-20230309-2023_03_021-DE

LES BUDGETS ANNEXES

A) BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Ce budget est essentiellement constitué :

- des recettes des loyers commerciaux (bâtiments France Télécom, Barnabé, Maison d'accueil de jour, Pôle santé, etc) qui représentent : **511 315 €**
- des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des locaux : **122 860 €**
- des intérêts de la dette : **50 442 €**

<i>- Recettes de fonctionnement 2022</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
73	Impôts et taxes	63 100,00	61 634,00	97,68%
75	Autres produits de gestion courante	570 977,00	593 817,83	104,00%
77	Produits exceptionnels	0,00	362 317,62	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	169 672,94	169 672,94	100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 562,00	31 562,00	100,00%
	TOTAL RECETTES	835 311,94	1 219 004,39	145,93%

<i>Dépenses de fonctionnement 2022</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
011	Charges à caractère général	118 142,76	111 858,27	94,68%
65	Autres charges de gestion courante	13 400,00	11 000,00	82,09%
66	Charges financières	51 009,99	50 443,37	98,89%
67	Charges exceptionnelles	345 037,00	345 037,00	100,00%
022	Dépenses imprévues	2 709,47	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 012,72	650 439,60	213,25%
	TOTAL DEPENSES	835 311,94	1 168 778,24	139,92%

Recettes d'investissement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 694,95	24 694,95	100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	63 000,00	63 000,00	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	455 000,00	455 000,00	100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	345 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	305 012,72	650 439,60	213,25%
041	Opérations patrimoniales	3 832,53	3 832,53	100,00%
	TOTAL DEPENSES	1 196 540,20	1 196 967,08	100,04%

Dépenses d'investissement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	383 420,72	332 730,63	86,78%
20	Immobilisations incorporelles	10 030,00	10 030,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles	119 000,00	0,00	0,00%
23	Maison spécialisée Atur + Bâtiment commerces et services	635 887,29	436 558,69	68,65%
001	Déficit d'investissement reporté	12 807,66	12 807,66	100,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 562,00	31 562,00	100,00%
041	Opérations patrimoniales	3 832,53	3 832,53	100,00%
	TOTAL DEPENSES	1 196 540,20	827 521,51	69,16%

Etat des restes à réaliser 2022 du budget des Affaires Economiques

Montant des dépenses d'investissement à reporter au 2313 : 199 272 €

Vont permettre de finir de payer les travaux du bâtiment commerces et services (DGD.)

B) BUDGET ANNEXE DU PALIO

Dépenses de fonctionnement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
66	Charges financières	87 768,80	87 768,80	100,00%
023	Virement à la section d'investissement	393 497,74	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 701,61	106 701,00	100,00%
	TOTAL DEPENSES	587 968,15	194 469,80	33,07%

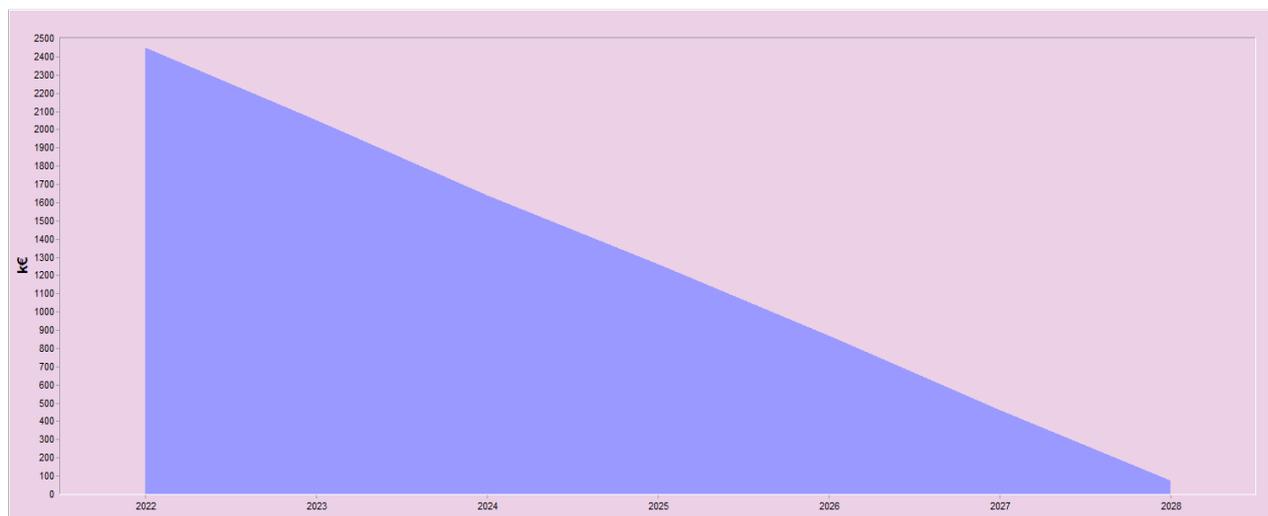
Recettes de fonctionnement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
74	Dotations, subventions et participations	545 000,00	540 000,00	99,08%
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 968,15	42 968,15	100,00%
	TOTAL RECETTES	587 968,15	582 968,15	99,15%

Dépenses d'investissement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
16	Emprunts et dettes assimilés	396 489,44	396 489,44	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	7 084,91	0,00	0,00%
23	Immobilisations en cours	102 345,00	7 817,02	7,64%
001	Déficit d'investissement reporté	385 733,91	385 733,91	100,00%
	TOTAL DEPENSES	891 653,26	790 040,37	88,60%

Recettes d'investissement 2022				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	359 453,91	359 453,91	100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	32 000,00	32 000,00	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	393 497,74	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 701,61	106 701,00	100,00%
	TOTAL DEPENSES	891 653,26	498 154,91	55,87%

EXTINCTION DE LA DETTE

L'emprunt du Palio s'éteindra en 2028.



Evolution de l'encours de la dette				
Année	Capital	Intérêts	Annuité	Capital restant dû
2022	396 489.44	96 670.80	493 160. 24	2 449 546,45
2023	411 866.68	81 370.29	493 236.97	2 053 057,01
2024	377 109.23	65 563.42	442 672.65	1 641 190,23
2025	391 924.86	50 701.60	442 626.46	1 264 081,00
2026	407 363.98	35 346.07	442 710 .05	872 156,14
2027	390 17.00	19 427.73	409 598.73	464 792,16
2028	74 621.26	3 798.22	78 419.48	74 621,26

Projets 2023 à venir :

- amélioration de la performance énergétique de l'équipement.

C) BUDGETS DES LOTISSEMENTS

La ville a clôturé 3 lotissements en 2022 pour un total de 42 nouvelles habitations.

- le Haras de beauregard : - 142 030.01 €
- le Bosquet d'Angou: + 214 691.02
- les Brandes: - 26 917 €

2023 sera la poursuite des ventes des lots des lotissements restants :

- Les terrasses du Suchet 3 : 5 lots : 150 000 €
- La Fourtie : 3 lots : 105 000 €

LA FOURTIE				
Balance générale – dépenses 2022				
DEPENSES	BP	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	301 694,75	301 694,75	115 855,94	38,40%
Total de l'investissement	308 862,14	308 862,14	308 862,14	100,00%
Total des dépenses	610 556,89	610 556,89	424 718,08	69,56%

La FOURTIE				
Balance générale – recettes 2022				
RECETTES	BP	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	301 694,75	301 694,75	95 545,29	31,67%
Total de l'investissement	308 862,14	308 862,14	110 131,77	35,66%
Total des recettes	610 556,89	610 556,89	205 677,06	33,69%

Les Terrasses du Suchet 3				
Balance générale – dépenses 2022				
DEPENSES	BP	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	2 908 402,89	2 908 402,89	1 435 662,06	49,36%
Total de l'investissement	1 295 548,01	1 295 548,01	1 291 122,34	99,66%
Total des dépenses	4 203 950,90	4 203 950,90	2 726 784,40	64,86%

Les Terrasses du Suchet 3				
Balance générale – recettes 2022				
RECETTES	BP	Total Budget	Réal.	% Réal.
Total du fonctionnement	2 908 402,89	2 908 402,89	2 293 977,22	78,87%
Total de l'investissement	1 295 548,01	1 295 548,01	631 358,46	48,73%
Total des recettes	4 203 950,90	4 203 950,90	2 925 335,68	69,59%

CONCLUSION

Face aux enjeux tant sociaux que climatiques, j'ai prévu de poursuivre l'effort sur les dépenses de fonctionnement et m'oriente pour 2023 vers la poursuite des investissements utiles à la qualité de vie des habitants ainsi que la conservation d'un service public de qualité (vie associative, culture, sport, éducation) avec un taux de fiscalité inchangé.

En raison d'un budget 2022 maîtrisé et optimisé, le budget 2023 ne nécessitera pas de recours à l'emprunt. En revanche, l'année 2023 induira une dégradation des capacités financières avec l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie qui viendront réduire d'autant la capacité d'autofinancement de la Ville.